

2026-2027



Travail social

- **LICENCE PRO** SHS mention intervention sociale parcours Insertion sociale et professionnelle
- **TITRE 6** Responsable de projets de formation



Psychologie du travail

- **LICENCE** SHS Psychologie du travail et clinique du travail
- **TITRE 7** Psychologue du travail



Ressources humaines

- **LICENCE** DEG Gestion des ressources humaines



Arts & Culture

- **MASTER** SHS Education artistique et culturelle



Immobilier

- **LICENCE** DEG Gestionnaire immobilier



Comptabilité

- **DEUST** CCA - Comptabilité, contrôle, audit
- **DIPLOME** de gestion et de comptabilité (DGC) - *Intec*
- **LICENCE** DEG Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA - *Intec*
- **MASTER** DEG Comptabilité Contrôle Audit CCA - *Intec*



Gestion des entreprises

- **LICENCE** DEG Gestion des organisations



Tourisme & loisirs

- **LICENCE PRO** Guide conférencier



Transport & logistique

- **TITRE 5** Responsable d'unité de transport et logistique



Bâtiment

- **DEUST** Construction durable
- **LICENCE** Génie civil parcours Ingénierie de travaux BTP
- **LICENCE PRO** Management et conduite de travaux
- **DIPLOME D'INGENIEUR** spécialité BTP

Niveaux
ENTREE SORTIE

CONTRATS EN
ALTERNANCE

CPF ⁽¹⁾

BAC+2 | BAC+3



BAC+2 | BAC+4



BAC
BAC+2 | BAC+3



BAC+2 | BAC+5



BAC
BAC+2 | BAC+3



BAC+3 | BAC+5



BAC+2 | BAC+3



Niveau
BAC | BAC+2



BAC | BAC+3



BAC+2 | BAC+3



BAC+3 | BAC+5



BAC
BAC+2 | BAC+3



BAC+2 | BAC+3



Niveau
BAC | BAC+2



BAC | BAC+2



BAC+2 | BAC+3



BAC+2 | BAC+3



BAC+2 | BAC+5



contrat d'apprentissage & contrat de professionnalisation contrat de professionnalisation éligible au CPF

Nos formations peuvent être suivies dans le cadre d'un contrat d'alternance et financées par le CPF

(1) Compte personnel de formation

Renseignements :
0262.42.28.37 ou info@cnam.re

Je me préinscris



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



PROFESSIONNALISATION	APPRENTISSAGE	ENTREPRISES	MONTANTS
AIDE EXCEPTIONNELLE A L'EMBAUCHE <i>mesure prolongée jusqu'au 31/12/2026</i>		TOUTES	1ère année * : de 750€ à 6 000€ selon la taille de l'entreprise et le niveau de certification visé
AIDE FORFAITAIRE A L'EMPLOYEUR (AFE) pour 26 ans et +		TOUTES	MAX. 2 000 €
AIDE FRANCE TRAVAIL pour 45 ans et +		TOUTES	MAX. 4 000 € 2 000 € cumulable avec l'AFE
AIDE AGEFIPH (embauche d'un travailleur en situation de handicap)		TOUTES	
DEDUCTION FISCALE TAXE D'APPRENTISSAGE		TOUTES	
EXONERATION DE COTISATIONS SOCIALES rémunération < 1,6 SMIC			

* Le décret du **6 mars 2026** modifie le montant de l'aide à l'embauche des apprentis. Ainsi, pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 7 mars 2026 (lendemain de la date de parution du décret), l'aide maximum allouée par contrat est fixée à 2 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et 750 € pour les entreprises de 250 salariés et plus (certification de niveau 6 et plus) ; 6 000 € pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap (aide cumulable avec les autres aides destinées aux travailleurs handicapés).

Niveaux de rémunération

EN APPRENTISSAGE					EN PROFESSIONNALISATION		
Année de contrat	Age de l'apprenti				Profil de l'alternant	Titulaire d'un diplôme inférieur au bac ou de niveau IV	Titulaire d'un diplôme supérieur ou égal au bac
	moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus			
1ère	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC	< 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
2ème	39%	51%	61%		21-25 ans	70%	80%
3ème	55%	67%	78%		26 ans +	100% du SMIC ou 85% du min. conventionnel	